

Pôle Universitaire de Niort Entretien d'une conche par curage



Demande d'autorisation environnementale

Résumé non technique

Septembre 2023

Nom du projet : Curage d'une conche envasée dans le Pôle Universitaire de Niort

Pièce 1 : Nom et adresse du déclarant

Pétitionnaire :

GUILBAUD Eric

Université de Poitiers

1 Allée Jean Monnet 86073 Poitiers Cedex 9 Tél. 06 74 50 39 95

Mail : eric.guilbaud@univ-poitiers.fr

N° SIRET : 19860856400375

Mandataire :

Pascale Gambier, gérante

Bureau d'études GENIVERT

3 rue Alexandre Gosselin

44300 NANTES

Tél. 06 29 26 79 60

Mail : pascale.gambier@genivert.fr

SIRET : 89007417200010

Pièce 2 : Emplacement du projet

L'adresse des travaux est :

Pôle universitaire de Niort

11 rue Archimède

79000 NIORT

La conche de 223 ml de long est située sur les parcelles cadastrales :

N° Parcelles : 0022 et 0021

Section : KX

Coordonnées : début 46.327986 , -0.490144 – Fin : 46.328369 , -0.492709





Pièce 3 : Nature, consistance, volume et objet des travaux envisagés et rubriques

Description du projet :

Le projet consiste au dévasement par curage vieux fond, vieux bord d'une conche de 223 ml située entre des bâtiments du Pôle Universitaire de Niort. La conche n'a pas été curée depuis plus de 30 ans. Elle s'est envasée et ne permet plus l'évacuation correcte des eaux de la conche principale le long de la rue d'Archimède vers le plan d'eau de Noron sur la Sèvre Niortaise.

Note de présentation :

Le volume à dévaser pour retrouver le vieux fond et le vieux bord est d'environ 460 m³. Les travaux nécessitent au préalable une autorisation environnementale car les 3 échantillons de vases analysés ont montré des taux de zinc légèrement supérieurs au seuil S1 de 300 mg/kg (respectivement 416, 376 et 389 mg/kg).

Le curage sera réalisé par une entreprise Niortaise spécialisée (EIVE), à sec, en période estivale, à l'aide de pelles mécaniques adaptées. Les sédiments seront transportés dans des bennes étanches vers la plateforme de stockage dans laquelle ils seront ressuyés. Comme le taux de zinc dépasse faiblement la norme, ces sédiments seront mélangés à des composts issus du site et fournis à des agriculteurs.

Rubrique :

Le taux de Zinc dans les trois échantillons de sédiments analysés dépasse le niveau de référence S1 mentionné dans la rubrique 3.2.1.0 de la nomenclature de la loi sur l'eau définie par l'article R214-1 du code de l'Environnement (300 mg/kg).

Ce seuil est défini par l'arrêté du 30 juin 2020, modifiant l'arrêté du 9 août 2006, relatif aux niveaux à prendre en compte lors d'une analyse de rejets dans les eaux de surface ou de sédiments marins, estuarien ou extraits de cours d'eau ou de canaux.

Ici les taux de zinc mesurés sont respectivement : 416, 376 et 389 mg/kg.

Au regard de ces éléments, les travaux sont soumis à autorisation environnementale en application des articles L.214-1 et L.214.6 du code de l'environnement pour la rubrique 3.2.1.0.

Comme le curage sera vieux fond, vieux bord, il n'y a pas modification du profil en long ou en travers.

Pièce 5 : Choix du projet, incidences, compatibilité, incidence Natura 2000, mesures ERC, surveillance

a) Choix du projet

Le curage de la conche n'est pas un choix mais une nécessité au regard de sa fonctionnalité hydraulique. La conche fait partie d'un ensemble de conches créées pour drainer une zone basse et évacuer les eaux pluviales d'une partie de la ville de Niort vers la sèvre niortaise. Ce curage est une obligation réglementaire d'entretien.

a) Incidences du projet

Toutes les mesures seront prises lors de la phase travaux pour limiter au maximum le risque de dégradation de la qualité des eaux superficielles.

Le projet a des d'incidences sur :

- La qualité des eaux superficielles : la conche est actuellement envasée et ne permet plus les écoulements en période d'étiage ; l'eau stagne. Le curage permettra de retrouver des écoulements libres toute l'année ce qui va améliorer la qualité des eaux superficielles en période estivale (meilleure oxygénation, eaux moins chaudes)
- Les écoulements : le curage va permettre le rétablir de bon écoulement des eaux toute l'année
- Les usages et les milieux aquatiques : l'usage de la conche est l'évacuation des eaux pluviales d'une partie de la ville de Niort (ancien marais) pour y éviter les inondations. Son curage vieux fond, vieux bord, permettra de lui redonner sa fonctionnalité.
- Les habitats, la faune et la flore : l'expertise écologique menée en 2023 corrobore l'étude réalisée en 2017, qui pense que l'aspect atterri et eutrophe,



principalement sur la moitié Est de son tronçon, est particulièrement dommageable à la faune.

Le projet n'a pas d'incidence sur :

- Les milieux naturels (pas de ZNIEFF et autres milieux naturels à proximité)
- Les zones humides (pas de ZH sur le site ou à proximité)

b) Compatibilité avec le SDAGE et le SAGE de la Sèvre Niortaise

Le projet ne semble pas entrer dans le champ du SDAGE Loire Bretagne.

Il semble compatible avec les enjeux du SAGE de la Sèvre Niortaise notamment pour l'enjeu « Gestion et prévention des risques naturels » car l'entretien de la conche va diminuer les risques d'inondation à l'amont.

c) Incidence Natura 2000

La conche à dévaser est située à 215 m du site Natura 2000 « Marais Poitevin ». Elle n'est pas directement liée à cette zone car il y a des voiries, parkings et bâtiments de l'université dans l'espace des 215 m ce qui limite fortement les interactions entre les deux zones.

Une étude écologique très détaillée a été réalisée par DSNE & GODS en 2017 sur l'ensemble du pôle universitaire. Une des conclusions est que le curage des portions envasées des conches doit être réalisé.

d) Mesures d'évitement, de réduction ou compensatoires

Des mesures réductrices d'incident seront prises lors de l'installation du chantier, lors de l'exécution des travaux et en fin de chantier.

- L'entreprise de travaux prendra toutes les précautions pour limiter les risques de pollution : travaux à l'étiage en conservant un bouchon côté Sèvre Niortaise pour éviter le départ de MES (enlèvement du bouchon à la fin après un temps de décantation), précautions prises vis-à-vis des engins
- Formation du responsable de chantier à la prise en compte des problématiques écologiques lors des travaux
- Les vases extraites qui dépassent le seuil S1 en zinc seront acheminées dans des bennes étanches vers un site agréé dans lequel elles seront valorisées
- Les travaux seront réalisés hors de période de nidification de l'avifaune et en période d'étiage pour limiter les MES – probablement octobre 2024



e) Moyens de surveillance ou d'évaluation des prélèvements et des déversements prévus

Des opérations de surveillance et d'entretien seront définies et mise en œuvre par le service maintenance du pôle universitaire. Elles consistent en :

- L'enlèvement des éventuels embâcles
- Le dégagement du fil d'eau en cas de sédimentation localisée
- La récupération des produits d'élagage des arbres, et des feuilles des arbres.
- Le curage de la conche lorsque l'envasement sera de l'ordre de 30/50 cm.

Un registre des interventions sera tenu à jour.

